



Convocation devant le juge d application des peines

Par **ogcsteph**, le **30/04/2011** à **13:20**

Bonjour, rn j ai états condamne en 03/09 suite a un probleme de pension alimentaire a de la prison avec sursis et mise a l epreuve. rnrnDepuis cette condamnation la pension alimentaire est saisie directement sur ma fiche de paye. je viens de recevoir une convocation du JAP suite a la condamnation de 2009.rnrn Il me demande de me presenter avec mes fiches de paye, justificatif de securite sociale, quittance de loyer, avis d imposition.... rnrnJe ne comprend pas pourquoi je suis convoqué sachant que je paye la pension tous les mois. Est ce normal ?rnrnmerci a vous pour votre aidernrncdltrnstephane

Par **Maître marque**, le **30/04/2011** à **22:27**

Bonsoir,rnrnVous avez été condamné à une peine de prison avec mise à l'épreuve. Lors de cette condamnation, il vous a été imposé des obligations. Les avez-vous respectées ?rnrnLe JAP vous convoque simplement pour faire le point de votre dossier et vérifier votre situation et le respect des obligations.rnrnAvant d'y aller, revoyez votre jugement et regardez si vous avez rempli toutes les obligations qui vous étaient imposées.rnrnBien à vous

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011** à **07:34**

bonjours,rnrnmerci pour votre réponse.rnrn Oui j ai bien rempli toutes mes obligations. rnrnrnC'est normal que le JAP me convoque pour verifications ?rnrn Est ce systematiquement

que le JAP fasse ces verifications ?
merci
stephane

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 15:55**

Vous avez réglé les arriérés ?

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011 à 16:05**

les arriérés sont saisis directement sur mon salaire, en plus de la pension en cours, tous les mois pendant plusieurs années jusqu'au reglement total.
merci

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 18:23**

De toute façon, vous êtes en sursis avec mise à l'épreuve, le JAP doit vous contrôler, donc vous y allez avec les éléments qu'il vous demande (sauf si vous voulez voir votre sursis remis en cause)

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011 à 18:36**

merci pour la reponse. Donc finalement si le Jap me convoque c'est normal ?
sachant que je paye tous les mois , je n ai donc pas de soucis a me faire ?
merci

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 19:13**

non, il fait son boulot.
Vous avez une mise à l'épreuve de combien de temps ?

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011 à 19:43**

Merci beaucoup pour votre aide
je ne sais pas exactement combien de temps dure la mise a l epreuve.
Ce qui m a inquiété c'est que le jugement date de Mars/2009, et je n ai rien reçu depuis, hormis cette convocation hier, ou il est note que c'est pour me notifier les obligations auxquelles je suis soumis.
merci
steph

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 23:00**

[citation]Je ne sais pas exactement combien de temps dure la mise a l epreuve.

[/citation]Relisez le jugement.rnrn[citation]Ce qui m a inquiété c'est que le jugement date de Mars/2009, et je n ai rien reçu depuis, hormis cette convocation hier, ou il est note que c'est pour me notifier les obligations auxquelles je suis soumis. rn[/citation]rnLes JAP sont surchargés, face à des criminels, des délinquants graves etc., vous n'êtes pas du tout un cas urgent (ce n'est qu'une petite histoire d'argent)

Par **ogcsteph**, le **02/05/2011** à **10:20**

Donc si je comprends bien, le jap convoque systématiquement les personnes misent a l épreuve ?

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **01:08**

normalement oui, s'il y a mise à l'épreuve, il y a suivi du JAPrnIl va vérifier que le jugement est respecté, et s'il ne l'est pas, que vous ne louvoyez pas pour ne pas être solvable donc il demande des justificatifs, sur une liste, la même pour tout le monde. Comme ça s'il s'aperçoit que vous ne payez pas, vous n'aurez pas besoin de revenir pour prouver que vous ne pouvez pas.rnCe qui explique pourquoi il vous demande des papiers qui vous semblent inutiles.